

NEO ENGINEERING

Conseil en développement



LA FÉDÉRATION DES MATÉRIELS

Indice de coût de revient Location Evolution au 1^{er} trimestre 2023

29 juin 2023

1 -PREAMBULE

Nous sommes un cabinet de conseil et d'études spécialisé notamment dans les activités de Location et de Distribution de matériels en France.

L'indice d'évolution de coût de revient a été construit en tenant compte au plus près des spécificités du secteur Location, grâce à une construction de la structure de coûts à charge pour le métier.

La structure des coûts obtenue a été réputée représentative du secteur Location.

A cette structure des coûts illustrée en pourcentage pour 18 composantes de charges, a été appliquée une imposition d'indices officiels pertinents, récurrents et fiables.

L'année de référence pour la production de l'indice de coût de revient Location est l'année 2019, qui correspond à la base 100.

Afin de produire l'indice de coût de revient Location, l'évolution des indices officiels et des indices composites est établie à partir de la pondération de chaque composante de charge, illustrée par la structure des coûts.

Cette synthèse met en évidence l'évolution de l'indice coût de revient Location au 1^{er} trimestre 2023.

2 - DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2.1 - Sources des indices officiels

Les indices officiels ont été sélectionnés sur la base des éléments suivants :

- La pertinence avec l'activité de Location
- Le degré de récurrence dans l'année (au minimum au trimestre, au mieux au mois)
- L'ancienneté (un indice avec un historique a davantage de probabilité d'être maintenu dans le temps)
- L'objectivité de l'organisme les produisant

Les sources répondant à ces préalables sont les suivantes :

- INSEE
- Le Moniteur
- Comité National Routier
- France Assureurs
- Syntec
- Banque de France

2.2 - Calcul de l'évolution trimestrielle de l'indice de coût de revient Location

Les indices officiels mensuels ou trimestriels sont recueillis de janvier 2019 à mars 2023. Il est ensuite calculée une moyenne annuelle des indices officiels, afin d'aboutir, par pondération des composantes de coûts, à l'indice annuel de coût de revient Location.

L'évolution trimestrielle, soit du 1^{er} trimestre 2023, est calculée sur la base d'un planning des douze derniers mois glissant. En comparant la moyenne de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 avec la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, il est fait état d'un pourcentage d'évolution de l'indice de coût de revient Location.

2.3 - Changements méthodologiques au 1^{er} trimestre 2023

2.3.1 - Arrêt de la production des indices n°010599833 et n°010761999 par l'INSEE

Les séries « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Ensemble des secteurs (NAF rév. 2 sections B à N) - Base 100 en 2016 » et « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Tertiaire (NAF rév. 2 sections G à N) - Base 100 en 2016 » ont été arrêtées fin 2022.

A la place, il est proposé et retenu la même nature et la même appellation pour ces indices, excepté que la base 100 n'est plus celle de 2016 mais de 2020.

L'historique des données nécessaires, pour « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Ensemble des secteurs (NAF rév. 2 sections B à N) - Base 100 en 2020 » et « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Tertiaire (NAF rév. 2 sections G à N) - Base 100 en 2020 », a été intégré et les calculs ont été établis à partir de ces nouvelles séries.

2.3.2 - Arrêt de la production de l'indice trimestriel du taux de crédit aux entreprises / Equipement par la Banque de France

La Banque de France a changé la forme de ses parutions statistiques depuis le 4^{ème} trimestre 2022. Il était fait état d'un rapport mettant en exergue le taux de crédit aux entreprises / Equipement.

La donnée concernant le taux de crédit est toujours obtenue à partir d'un document de la Banque de France, appelé Financement des entreprises. La rubrique retenue est le financement des entreprises par crédit bancaire.

2.3.3 - Changement du mode de calcul des taux d'intérêt moyens

Suite à l'évolution forte et récente des taux d'intérêt, le mode de calcul des taux d'intérêt moyens a changé afin de ne pas faire peser l'augmentation de la charge financière sur un parc matériel qui par nature est amorti sur plusieurs années.

La moyenne des taux d'intérêt est désormais calculée sur les cinq dernières années par rapport à la date du calcul, selon le même principe du planning des 12 mois glissant.

L'évolution de la charge financière est par conséquent lissée sur une période plus longue conformément à celle appliquée pour le calcul de la dotation aux amortissements.

3 -EVOLUTION DE L'INDICE DE COUT DE REVIENT LOCATION AU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

L'indice de Coût de Revient Location évolue de + 6,04% au 1^{er} trimestre 2023.

Cette augmentation de + 6,04% reflète les évolutions des dotations aux amortissements, des charges de personnel, des charges financières et du gazole.

L'évolution des composantes de charges prises individuellement (cf. page suivante) montre une physionomie quelque peu différente avec une augmentation modérée des charges de personnel. Et une augmentation spectaculaire des énergies, par exemple.

4 -EVOLUTION DES COMPOSANTES DE COUT DE REVIENT LOCATION AU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

